

Séance du 23 janvier 2026

Nombre de membres :

- en exercice : 13
- présents : 9
- suffrages exprimés : 12

Date de la convocation :
Le 16 janvier 2026

Délibération
N°D.01 /2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212802987-20260123-01-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/01/2026

Objet :

**Participation financière
au repas annuel
des aînés de la
commune**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois janvier à quatorze heures, la commission administrative du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de PIERRES, s'est réunie à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de Daniel MORIN, Président du CCAS.

Présents :

Hélène CAYUELA, Michel CRETON, Bernadette MAURY, Céline MOSCA, Conseillers Municipaux,
Anne-Marie GALLAS, Chantal HIDEUX, Claudine NOÏZA, Sandrine DOUBRE, Membres nommés.

Procurations :

Marilyne RENARD donne pouvoir à Daniel MORIN.
Serge RENAULT donne pouvoir à Céline MOSCA.
Sylvie RIVAUD donne pouvoir à Hélène CAYUELA.

Absente excusée : Oana LACRARU

Le secrétariat a été assuré par : Bernadette MAURY

— 803 —

Monsieur le Président rappelle qu'un repas est offert chaque année aux aînés de la commune âgés de 70 ans et plus et inscrits sur les listes électorales.

Monsieur le Président propose aux membres de l'assemblée de délibérer sur le montant de la participation financière pour les conjoints de moins de 70 ans, les personnes accompagnantes ainsi qu'aux élus et membres du CCAS.

Après en avoir délibéré, les membres de la commission administrative à **L'UNANIMITÉ, DÉCIDENT :**

- **D'OFFRIR** un repas aux aînés âgés au minimum de 70 ans dans l'année, résidant sur la commune et inscrits sur les listes électorales de Pierres.
- **DE DEMANDER** une participation financière aux conjoints n'ayant pas 70 ans et inscrits sur les listes électorales de Pierres une contribution financière qui est de moitié du prix du repas, fixé par le prestataire.
- **DE DEMANDER** une participation financière à la personne accompagnante (**ami, voisin, enfant ou petit-enfant**) qui ne remplit pas les conditions d'octrois de régler son repas dans son intégralité.
- **D'OFFRIR** le repas aux membres du conseil municipal et de la commission administrative du CCAS.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Pour extrait certifié conforme.
Fait à Pierres le 23 janvier 2026.
Le Président du CCAS,
Daniel MORIN



Séance du 23 janvier 2026

Nombre de membres :

- en exercice : 13
- présents : 9
- suffrages exprimés : 12

Date de la convocation :

16 janvier 2026

**Délibération
N°D. 02 /2026**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212802987-20260123-02-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/01/2026

Objet :

**Animation pour le
« Repas des Aînés »
organisé le
Vendredi 06 mars
2026.**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois janvier 2026 à quatorze heures, la commission administrative du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de PIERRES, s'est réunie à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de Daniel MORIN, président du CCAS.

Présents :

Hélène CAYUELA, Bernadette MAURY, Céline MOSCA, Michel CRETON, Conseillers Municipaux,
Anne-Marie GALLAS, Chantal HIDEUX, Claudine NOIZAT, Sandrine DOUBRE, Membres nommés.

Procurations :

Marilyne RENARD donne pouvoir à Daniel MORIN.
Serge RENAULT donne pouvoir à Céline MOSCA.
Sylvie RIVAUD donne pouvoir à Hélène CAYUELA.

Absente excusée : Oana LACRARU

Le secrétariat a été assuré par : Bernadette MAURY

Monsieur le Président propose deux devis pour le choix du musicien pour le repas des aînés. Ci-dessous un récapitulatif des prestataires proposés :

| <u>MUSICIEN</u> | <u>LOCALISATION</u> | <u>PRIX TTC</u> |
|------------------------|----------------------------|------------------------|
| Luc Sixties | Villiers-le-Morhier | 500,00 € |
| Crx Events | Frétigny (28) | 650,00 € |

Les membres de la commission administrative, après avoir délibéré, à l'unanimité décident :

- **APPROUVER** le devis de Crx Events, pour l'animation du Repas des Aînés prévu **le vendredi 06 mars 2026**, pour un montant total de **650,00€**.
- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Pour extrait certifié conforme.
Fait à Pierres le 23 janvier 2026
Le Président du CCAS,
Daniel MORIN.



Séance du 23 janvier 2026

Nombre de membres :

- en exercice : 13
- présents : 9
- suffrages exprimés : 12

Date de la convocation :

16 janvier 2026

Délibération
N° D.03/2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212802987-20260123-03-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/01/2026

Objet :

**Choix du traiteur pour
le repas des aînés
06.03.2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois janvier à quatorze heures, la commission administrative du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de PIERRES, s'est réunie à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de Daniel MORIN, Président du CCAS.

Présents :

Hélène CAYUELA, Michel CRETON, Bernadette MAURY et Céline MOSCA, Conseillers Municipaux,
Anne-Marie GALLAS, Chantal HIDEUX, Claudine NOIZAT et Sandrine DOUBRE, Membres nommés.

Procurations :

Marilyne RENARD donne pouvoir à Daniel MORIN.
Serge RENAULT donne pouvoir à Céline MOSCA.
Sylvie RIVAUD donne pouvoir à Hélène CAYUELA.

Absente excusée :

Oana LACRARU

Le secrétariat a été assuré par : Bernadette MAURY

Monsieur le Président présente les différents devis pour le choix du traiteur pour le repas des aînés prévu pour **le vendredi 06 mars 2026.**

Quatre devis sont proposés :

| TRAITEUR | LOCALISATION | PRIX TTC / PAR PER TOUT COMPRIS | PRIX TTC/190 PER |
|-------------------------|---------------------------|---------------------------------------|------------------------|
| La spirale gourmande | Unverre (28) | 41,00 € | 7 790,00€ |
| Launay traiteur | Voves (28) | 41,50 € | 7 885,00 € |
| Antoine Réceptions | Fontaine-la-Guyon (28) | 44,00 € | 8360,00 € |
| Plus qu'un traiteur | Le Gué-de-Longroi (28) | 48,00 € | 9 120,00€ |

Après en avoir délibéré, les membres de la commission administrative, décident :

- **D'APPROUVER** le devis de Launay traiteur au tarif de 41,50 € TTC par personne.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

Pour extrait certifié conforme.
Fait à Pierres le 23 janvier 2026.
Le Président du CCAS,
Daniel MORIN.

